



## CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT MARSAL

COMPTE RENDU de la séance  
du 27 novembre 2021

**Présents** : M.Babylon, D.Bonnefoy, M.Chantrel, F.Llabour, G.Métivier, JP.Rodriguez, H.Villelongue

### **Ordre du jour**

Mise en place du conseil

1. Election du maire
2. Election des adjoints
  - choix du nombre
  - élection des adjoints
3. Délégations données au maire
4. Indemnités des élus
5. Désignation suppléant du maire au bureau de la CCHV
6. Révision de la liste des représentants
  - commissions de la CCHV
  - à la CLET
  - au Conseil d'Exploitation des régies Eau et Assainissement
  - au SIP des Aspres
  - au Pays Pyrénées Méditerranée
  - au Service Public d'Assainissement Non Collectif
7. Révision de la composition de la commission de délégation de service public et de la commission d'appel d'offre
8. Décision M n° 2 budget principal
9. Demande de subvention pour Rénovation du Café Restaurant «le Relais»
10. Délibération sur le temps de travail
11. Révision du tableau des effectifs
12. Vote rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable
13. Vote rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif

La séance est ouverte à 17 h

Secrétaire pour l'élection du maire et des adjoints : Huguette Villelongue ; assesseurs : Magali Chantrel et Fabrice Llabour.

1. Election du maire. La séance est présidée par Martine Babylon. Un seul candidat se déclare, Guy Métivier. Votants 7. Guy Métivier est élu au premier tour avec 7 voix.

2. Election des adjoints. Le maire propose de fixer le nombre des adjoints à 2. La proposition est adoptée avec 6 voix pour et une abstention.

Pour le poste de premier adjoint un seul candidat se déclare : Daniel Bonnefoy. Votants 7, suffrages exprimés 6. Pour Daniel Bonnefoy 6 voix, 1 nul. Daniel Bonnefoy est élu premier adjoint.

Pour le poste de deuxième adjoint un seul candidat se déclare : Jean Pierre Rodriguez. Votants 7, suffrages exprimés 5. Pour Jean Pierre Rodriguez 5 voix, 1 blanc 1, 1 nul. Jean Pierre Rodriguez est élu deuxième adjoint.

Martine Babylon est désignée secrétaire de séance.

3. Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité de renouveler les délégations précédemment confiées au maire. La liste est disponible en mairie.

4. Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité de reconduire les indemnités du maire et des adjoints, dans les limites de l'enveloppe budgétaire allouée à la commune à cet effet.

5. Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité de désigner Daniel Bonnefoy comme suppléant du Maire au bureau de la Communauté de Communes du haut Vallespir

6. Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité de désigner ses délégués et représentants

- aux commissions de travail de la Communauté de Communes du haut Vallespir. La liste est disponible en mairie;

- à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la CCHV : Guy Métivier titulaire, Huguette Villelongue suppléante;

- au Conseil d'Exploitation pour les régies de l'Eau et de l'Assainissement: Guy Métivier;

- au SIP des Aspres : Guy Métivier;

- au Pays Pyrénées Méditerranée : titulaire Guy Métivier, suppléante Martine Babylon;

- au Service Public d'Assainissement Non Collectif : titulaire Guy Métivier, suppléant Fabrice Llabour.

7. Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité de la composition des commissions de la commune, qui outre le maire, sont composées de trois titulaires et trois suppléants.

- Commission de délégation de service public : titulaires M.Babylon, M.Chantrel, JP Rodriguez ; suppléants D.Bonnefoy, F.Llabour, H.Villelongue

- Commission d'appel d'offre : titulaires D.Bonnefoy, F.Llabour, H.Villelongue ; suppléants M.Babylon, M.Chantrel, JP Rodriguez.

8. Décision budgétaire modificative. Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité de procéder à différents échanges entre les lignes budgétaires pour un montant de 2000€ en fonctionnement et de 19 654 € en investissement. Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité d'annuler 87 € de créances irrécouvrables.

9. Le maire expose que des travaux de réfection et de mise aux normes sont nécessaires au Café Restaurant «le Relais». Le montant des devis est de 10 618 €. Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité d'approuver le projet de travaux et d'autoriser le maire à demander des subventions à l'Etat au titre de la DETR 2022 et au Département au titre de l'AIT 2021.

10. Délibération sur le temps de travail. Après en avoir délibéré, le conseil adopte à l'unanimité la nouvelle réglementation du temps de travail qui s'applique aux agents de la fonction publique territoriale, fixant le temps de travail annuel à 1607h (soit 35 h hebdomadaires) pour un emploi à temps plein.

11. Révision du tableau des effectifs. Après en avoir délibéré, le conseil décide de modifier le tableau des effectifs pour tenir compte du nouveau contrat de Marie Nivet qui a été signé en novembre.

12. Le Conseil approuve à l'unanimité les rapport 2020 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif  
La séance est close à 19 h